

GENERIC DUE DILIGENCE

Le contexte réglementaire exerce une pression croissante sur la gestion des risques liés à nos partenaires externes. Ce qui exige de respecter diverses obligations réglementaires et lignes directrices émanant de l'EBA (European Banking Authority) ou de l'AFA (Agence Française Anticorruption) mais aussi d'être soumis à un vaste système de contrôles internes afin de détecter et prévenir tout type de risque lié à la relation fournisseur-banque.

Lors d'une consultation fournisseur (suite à un appel d'offre), différents types de Due Diligences peuvent être appliqués : des Due Diligences sur les Risques de Conformité, les Risques de Responsabilité Sociale et Environnementale, les Risques de protection des Données Personnelles, les Risques IT et les Risques opérationnels.

Au sein du Groupe BNP Paribas, une procédure dite « Risk Management of External Suppliers » (RiMES) a été définie pour assurer le respect de ces obligations et d'assurer une gestion adéquate des risques aux différents stade du cycle de vie de la relation avec un fournisseur.

Un élément clé de la procédure RiMES est la définition et l'examen périodique d' un « profil de risque fournisseur » établi au moment de l'achèvement des « Due Diligence génériques » à chaque étape du cycle de vie de la relation fournisseur (entrée en relation, suivi de la relation et sortie de la relation) .

